

NOTE PAYSAGERE

Annexe 8



Mise en place d'abris à volailles photovoltaïques sur parcours plein air Elevages de poules GAEC Mas et Delmas

Département du Cantal (15) – Commune de Omps

PARTIE 1	PREAMBULE	3
I.	CONTEXTE DU PROJET	3
II.	METHODOLOGIE	3
	1. Recherches bibliographiques	3
	2. Évaluation des enjeux paysagers	3
PARTIE 2	NOTE PAYSAGERE.....	4
I.	ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE	4
	1. Contexte paysager et patrimonial.....	4
	1.1. Ensembles paysagers.....	4
	1.2. Patrimoine protégé.....	4
	2. Le site d'étude et ses abords	5
	2.1. Description	5
	2.2. Analyse des visibilités	6
	3. Enjeux paysagers et patrimoniaux	7
II.	ANALYSE DES EFFETS SUR PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	8
	1. Descriptif du projet et visibilité.....	8
	2. Photomontages.....	8
III.	CONCLUSION.....	10
PARTIE 3	AUTEURS DE L'ETUDE	11

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Organisation du territoire aux abords proches du site d'étude et localisation des photos.....	6
Illustration 2 : Implantation du projet et localisation des photomontages	8



PARTIE 1 PREAMBULE

I. CONTEXTE DU PROJET

La société ENOE souhaite développer un projet d'ombrières photovoltaïques à vocation d'abris avicoles, sur la commune de Omps, département du Cantal (15). Le site d'étude se situe plus précisément à l'Est de la ville, au lieu-dit « Le Vert », sur les parcelles du GAEC Mas et Delmas.

Localisation du projet	Région	Auvergne-Rhône-Alpes
	Département	Cantal (15)
	Commune concernée	Omps
Type de projet	Ombrières photovoltaïques - abris avicoles	

II. METHODOLOGIE

1. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Les sources suivantes ont été consultées :

- Atlas des patrimoines (sites, monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO...)
- DREAL Occitanie (sites protégés, parcs photovoltaïques existants)
- Base Mérimée, Plateforme Ouverte du Patrimoine (Monuments Historiques)
- Atlas des paysages d'Auvergne
- Offices de tourisme (sites touristiques, itinéraires de randonnée...)

2. ÉVALUATION DES ENJEUX PAYSAGERS

A travers l'analyse du territoire, cinq types d'enjeux sont identifiés :

- **Les enjeux paysagers** : ils prennent en compte le contexte paysager dans lequel s'inscrit le site d'étude et ses abords. Ils incluent les composantes du site d'étude et leur place dans le paysage.
- **Les enjeux dynamiques** : ils traitent des infrastructures et axes de transports qui traversent le territoire étudié.
- **Les enjeux patrimoniaux** : ils répertorient les éléments de patrimoine protégés et les biens reconnus présents au sein de l'aire d'étude.
- **Les enjeux touristiques** : ils prennent en compte le patrimoine emblématique et les sites touristiques qui sont présents au sein du territoire étudié ou qui le traversent.
- **Les enjeux sociaux** : ils tiennent compte des lieux de vie et d'usage du quotidien qui sont présents dans l'aire d'étude paysagère.

PARTIE 2 NOTE PAYSAGERE

I. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

1. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

1.1. Ensembles paysagers

Le site d'étude s'inscrit au sein de l'unité paysagère « La Châtaigneraie Cantalienne », au Sud de « La vallée et les gorges de la Cère ». Les paysages de cette unité sont caractérisés par des plateaux schisteux et granitiques au modelé doux. Profondément entaillés par les réseaux hydrographiques, les croupes aux sommets arrondis se succèdent. Auparavant largement forestiers, les paysages ont été transformés dans les années 1970 à 1990 avec le défrichement de nombre de forêts au profit de l'élevage, aujourd'hui dominant. Ainsi, « la châtaigneraie » au sens propre du terme est aujourd'hui un souvenir ancien, bien que quelques forêts subsistent.

1.2. Patrimoine protégé

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment au titre de l'histoire, de l'architecture, du paysage et de l'archéologie. Ils peuvent être de quatre types :

- Les monuments historiques (inscrits ou classés) et leurs abords (rayon de 500 m ou périmètre délimité des abords)
- Les sites protégés (classés ou inscrits)
- Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) regroupant, depuis la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine) du 8 Juillet 2016, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP et ancienne ZPPAUP).
- Les éléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et leur zone tampon.

Dans un rayon de 3 km autour du site d'étude, un seul élément de patrimoine protégé est recensé. Il s'agit du château de la Plèze, inscrit au titre des monuments historiques depuis le 14 Juin 2002. Cette maison de plaisance de la fin du XVIIe siècle est située à environ 1 km à l'Ouest du site d'étude, dans le village de Omps. Le relief et la végétation qui l'entoure empêchent toute visibilité ou covisibilité avec le site d'étude.



Photo 1 : Château de la Plèze (monument historique) au cœur des paysages ruraux de la Châtaigneraie

Source : ARTIFEX 2018

2. LE SITE D'ÉTUDE ET SES ABORDS

2.1. Description

Le site d'étude est composé de plusieurs parcelles agricoles appartenant au GAEC Mas et Delmas. Il s'agit en grande partie des parcours d'élevage extérieur de poules pondeuses. Plusieurs bâtiments (poulaillers, hangar de stockage, chalet faisant office de bureau) prennent place au cœur ou en bordure des parcelles. Deux boisements bordent le site d'étude à l'Ouest et plusieurs arbres isolés le ponctuent et apportent de l'ombre aux poules. Des haies champêtres bordent en partie le site d'étude. Ce dernier participe ainsi à la définition d'un **paysage agricole**.

Le site d'étude est longé au Sud par la route départementale D32 et à l'Est par une route communale conduisant aux habitations du lieu-dit Daudé au Nord. Le sentier de belles vues, boucle de randonnée pédestre au départ de Omps, suit ces deux routes. Plusieurs habitations sont implantées le long de la D32.



Photo 2 : Point de vue 1 - Poulailler sur le parcours au Nord-Est du site d'étude

Source : ENOE 2021

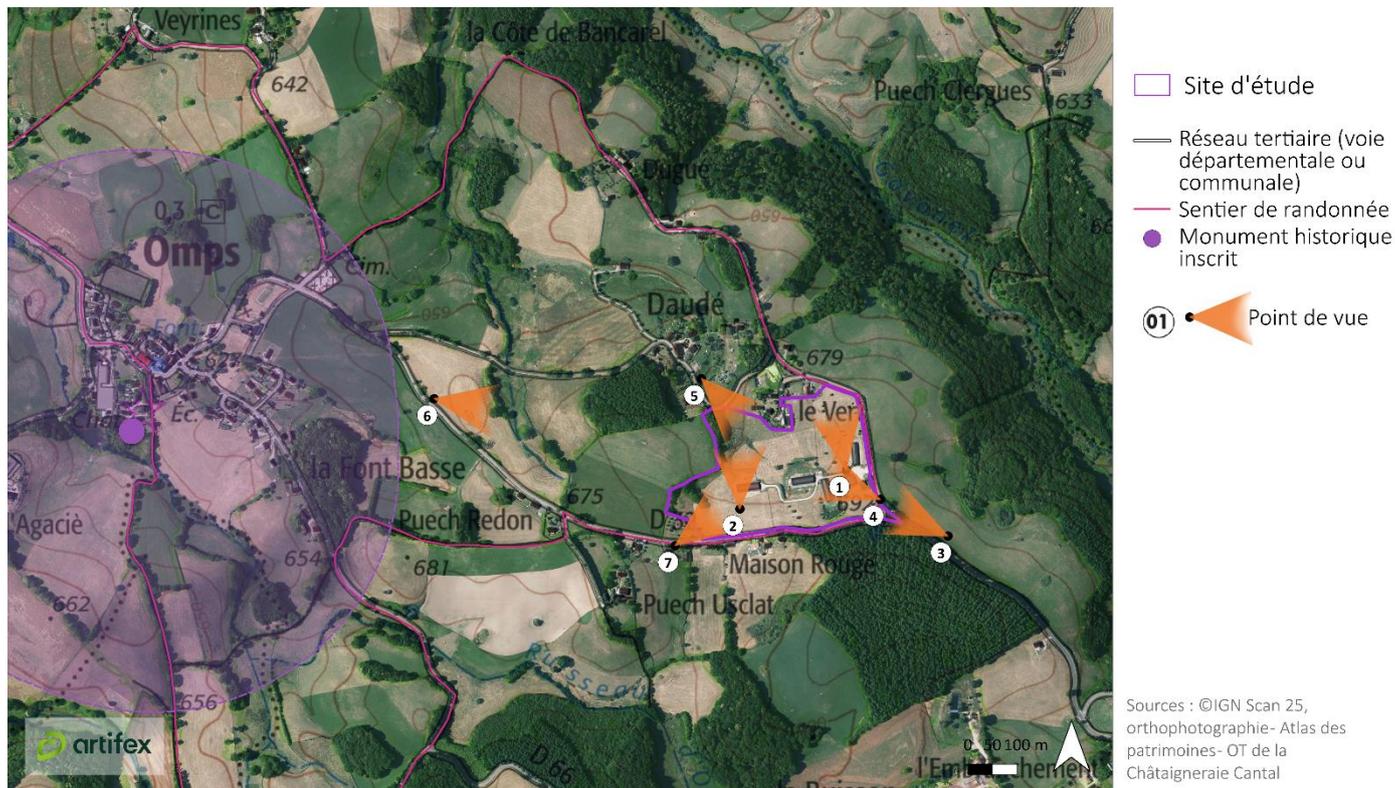


Photo 3 : Point de vue 2 - Poulailler sur le parcours à l'Ouest du site d'étude. Vue sur les habitations de Daudé

Source : ENOE 2021

Illustration 1 : Organisation du territoire aux abords proches du site d'étude et localisation des photos

Réalisation : ARTIFEX 2021



2.2. Analyse des visibilité

Le modelé du relief, lointain et aux abords du site d'étude, influence fortement les perceptions. Il offre des vues lointaines ou au contraire les bloque. Depuis le Sud, le site d'étude est imperceptible, masqué par la colline boisée qui le borde. Cette absence de perceptions est favorisée par son inclinaison vers le Nord, illustrée par le point de vue 2. Au bord des routes, des talus et haies jouent également un rôle d'écran majeur (points de vue 3, 4, 6 et 7) et les habitations s'isolent parfois partiellement au cœur d'écrans arborés (haies, arbres isolés). C'est notamment le cas d'une partie des habitations de Daudé, qui plus est situées sur une pente opposée au site d'étude. Ainsi, ce dernier est principalement perceptible depuis ses abords directs (lieux-dit Le Vert, Maison Rouge, lisière de Daudé, sentier de belles vues, D32), en vue plongeante ou en contre-plongée, comme le montrent les photos précédentes et ci-dessous.



Photo 4 : Point de vue 3 – Vue depuis la D32, à l'Est
Source : ENOE 2021



Photo 5 : Point de vue 6 – Vue depuis la D32 à l'Ouest
Source : ENOE 2021



Photo 6 : Point de vue 4 – Vue depuis la route communale à l'Est et le sentier de belles vues
Source : ENOE 2021



Photo 7 : Point de vue 5 – Vue depuis le lieu-dit Daudé au Nord
Source : ENOE 2021

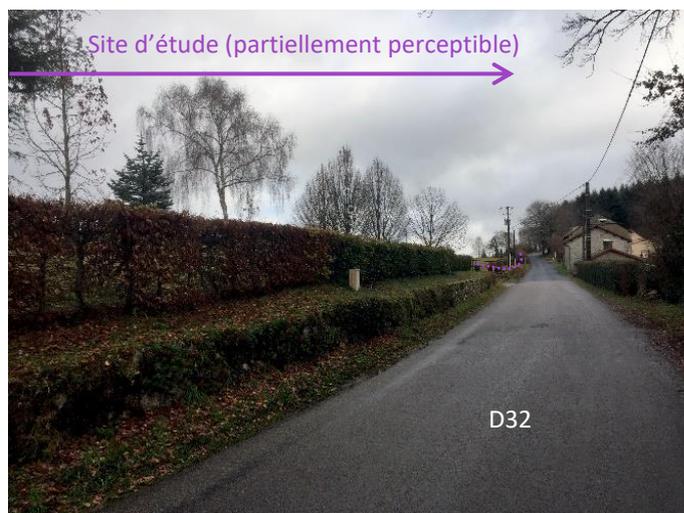


Photo 8 : Point de vue 7 – Vue depuis la D32 (sur le sentier de belles vues) et les habitations qui la bordent au Sud-Ouest
Source : ENOE 2021

3. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Ainsi, les principaux enjeux sensibles (visibilité du site d'étude ou de structures hautes sur son emprise et modification du paysage) sont :

- **Enjeux paysagers** : les paysages agricoles de la Châtaigneraie, les boisements, haies et arbres isolés (jouent un rôle d'écran important et participent à la qualité du paysage agricole)
- **Enjeux sociaux** : habitations situées le long de la D32 (Maison Rouge) et au Nord (Daudé, Le Vert), à proximité directe du site d'étude (visibilité du site d'étude)
- **Enjeux dynamiques** : la D32, la route communale à l'Est du site d'étude (visibilité du site d'étude)
- **Enjeux patrimoniaux** : aucun (absence de visibilité et covisibilité depuis le monument historique)
- **Enjeux touristiques** : le sentier de belles vues (visibilité du site d'étude)

II. ANALYSE DES EFFETS SUR PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

1. DESCRIPTIF DU PROJET ET VISIBILITE

Le projet consiste en l'installation de 22 ombrières photovoltaïques de 30 x 8 m, réparties sur les différents parcours. De plus, un projet agroforestier est mis en place. La végétation existante (50 arbres) est conservée et 35 arbres supplémentaires sont plantés. A ces arbres isolés ou en bosquets s'ajoutent des linéaires de haies arbustives parfois ponctuées d'arbres, entre certains parcours et le long des routes et habitations, afin de compléter le linéaire existant. Les espèces choisies sont déjà présentes localement (érables, frênes, merisier, cornouiller, viorne, troène, noisetier...) et participent donc au renfort d'un motif paysager existant, tout en créant des zones de refuges pour la faune sauvage.

Les haies permettent en partie de limiter la visibilité des ombrières depuis les habitations de Maison Rouge, de Daudé, Le Vert, ainsi que depuis la D32 et le sentier de randonnée. Toutefois, le projet ne sera pas masqué en intégralité.

Les ombrières et les arbres, sur les parcours, permettront aux poules de mieux jouir de l'espace qui leur est alloué, en leur créant des abris limitant notamment le stress lié à la prédation, ainsi que des protections vis-à-vis du soleil, de la neige, de la pluie.

L'amélioration des conditions d'élevage, si elle est visible, permet une meilleure acceptation, même visuelle, du projet.

Illustration 2 : Implantation du projet et localisation des photomontages

Réalisation : ARTIFEX 2021



2. PHOTOMONTAGES

Les photomontages ci-dessous (et localisés sur la carte précédente) permettent de mieux appréhender l'insertion des ombrières avicoles dans leur environnement paysager.

Les structures photovoltaïques ponctuent l'espace agricole et peuvent se comparer à l'ajout de nouveaux bâtiments, renforçant l'image industrielle de l'activité agricole. Ces ombrières limitent les perceptions lointaines, composant de nouveaux écrans sur l'horizon (photomontage 2 et 3). La plantation d'arbres favorise leur insertion paysagère en adoucissant les formes des ombrières, en limitant le contraste avec l'espace agricole et en apportant du dynamisme par la juxtaposition d'éléments verticaux et d'éléments horizontaux (photomontage 1 et 2). De plus, la mise en place des haies en lisières d'exploitation et en lisières de parcours, limite les perceptions directes et la prégnance du projet depuis les lieux de vie et de passage les plus proches (Maison Rouge, Daudé, Le Vert, sentier des belles vues, D32). **L'impact du projet sur le paysage et le patrimoine sera alors faible.**



Photo 9 : Photomontage 1 – Vue depuis le parcours au Nord-Est, en direction du lieu-dit Le Vert, protégé visuellement par une haie et un bosquet

Source : ENOE 2021



Photo 10 : Photomontage 2 – Vue depuis le parcours Sud-Ouest, à proximité d'une habitation de Maison Rouge

Source : ENOE 2021



Photo 11 : Photomontage 3 – Vue depuis la piste centrale, au cœur de l’exploitation avicole

Source : ENOE 2021

III. CONCLUSION

Le projet d’ombrières avicoles s’inscrit au sein d’un paysage largement agricole, où l’élevage, qui dessine des paysages de prairies ouvertes, parfois délimitées par des haies et bois, est dominant. L’élevage avicole du GAEC Mas et Delmas participe à la définition de ces paysages de la Châtaigneraie dont il ne reste que le nom.

Situées en lisière d’axes routiers (D32, route communale), de zones d’habitations (Daudé, Le Vert, Maison Rouge) et d’un sentier de randonnée (sentier de belles vues), les parcelles de cette exploitation composent le paysage quotidien des habitants et le paysage traversé des usagers des routes et sentiers. La bonne intégration du projet agrivoltaïque est alors essentielle à son acceptation. A noter qu’un projet compris est également un projet mieux accepté, malgré les changements qu’il induit dans le paysage, en perpétuelle évolution.

Le couplage de ce projet agrivoltaïque à un projet agroforestier, accompagné par Arbres et Paysage 32, permet l’intégration paysagère des ombrières, par la mise en place de haies champêtres, limitant les vues depuis les lieux de vie et de passage proches, ainsi que par la plantation de nouveaux arbres qui adoucissent visuellement les structures considérées comme industrielles.

Ainsi, ce projet aura un impact faible sur le paysage et le patrimoine.



PARTIE 3 AUTEURS DE L'ETUDE

Les personnes suivantes ont contribué à la réalisation de la présente étude :

Personne(s)	Contribution	Organisme
Claire MASQUELIER	Rédaction du rapport	
Aurianne CAUMES	Relecture / validation	

Claire MASQUELIER

Ingénieure Paysagiste - Chargée d'études

Claire MASQUELIER est ingénieure paysagiste diplômée d'Agrocampus Ouest – Institut National d'Horticulture et de Paysage d'Angers. Après une première expérience au CAUE des Hautes-Alpes et un volontariat au Parc naturel régional du Pilat, elle a intégré le pôle Paysage au sein du bureau d'études L'ARTIFEX et réalise des études paysagères et territoriales visant à une intégration de tout projet dans son environnement. Elle est en étroite relation avec les membres de l'équipe et son regard sur le paysage apporte une sensibilisation supplémentaire à la conception des études.



artifex

SAS CLIMAX INGENIERIE - 4 rue Jean le Rond d'Alembert - 81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 - contact@artifex-conseil.fr - RCS 502 363 948

www.artifex-conseil.fr

